

## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mercredi 24 juin 2020 à 19h en visioconférence – PV N° 11

PAGE 1/15

Présidence : Mme Béatrice MATHIEU (Présidente).

Membres : Mme Nathalie LUCAS

Mrs Jean-Luc BERTAUD, Michel LALARDIE, Régis LATOUR, Séverin RAGER (CTRA), Sandra RENON (CTRA)

Invités : Mrs Eric BELLANDI (CDA 47), Quentin DELANNES (représentant la CDA 24), Daniel DOUCET (CDA 87), Bruno DUPUIS (CDA 86), Hervé DUPUY (CDA 19), Patrick GRENIER (CDA 33), Eric LANGLADE (représentant la CDA 40), Nicolas MILLET (représentant la CDA 17), Philippe PARTIE (représentant la CDA 64), Bernard VAILLANT (CDA 16)

Mrs les responsables de pôle arbitrage : Michel LACOUÉ NEGRE (64), Kevin ROSELIER (40), Samir ZOLOTA (33)

Mme Nathalie LE BRETON

Mr Julian GRELOT

Absents excusés : Mrs David WAILLIEZ (Représentant des Arbitres au Comité de Direction),

Stéphane BASQ (Représentant au Comité de Direction auprès de la CRA)

Mrs Jacques DANTAN, Gilbert BOSSE (CDA 24), Claude CHEVALIER (CDA 40), Aurélien GRIZON (CDA 17), Jean-Claude SEGRESTAA (CDA 64)

Ouverture de la réunion par la Présidente à 19h00

### Classement & Affectation des arbitres pour la saison 2019-2020

o Conformément à la circulaire Covid 19 du PV n°10 de la réunion du 9 juin 2020, la CRA déclare en annexe les affectations de la saison 2019-2020.

o Arbitre « Elite Régionale » :

La CRA a acté lors de sa réunion du 9 juin 2020 qu'aucune rétrogradation n'aura lieu dans la catégorie Arbitre Elite Régionale lors de la saison 2019/2020. La commission arrête les affectations des arbitres de cette catégorie telles que mentionnées en annexe 1 du présent Procès-Verbal.

o Arbitre « Régional 1 » :

La CRA a acté lors de sa réunion du 9 juin 2020 qu'aucune rétrogradation n'aura lieu dans la catégorie Arbitre Régional 1 lors de la saison 2019/2020. La CRA établit un classement afin de nommer les arbitres réservistes dans cette catégorie. La commission arrête les affectations des arbitres de cette catégorie telles que mentionnées en annexe 2 du présent Procès-Verbal.

o Arbitre « Régional 2 » :

La CRA a acté lors de sa réunion du 9 juin 2020 qu'aucune rétrogradation n'aura lieu dans la catégorie Arbitre Régional 2 lors de la saison 2019/2020. La CRA établit un classement afin de nommer les arbitres réservistes dans cette catégorie. La commission arrête les affectations des arbitres de cette catégorie telles que mentionnées en annexe 3 du présent Procès-Verbal.

○ Arbitre « Régional 3 » :

La CRA a acté lors de sa réunion du 9 juin 2020 qu'aucune rétrogradation n'aura lieu dans la catégorie Arbitre Régional 3 lors de la saison 2019/2020. La CRA établit un classement afin de nommer les arbitres réservistes dans cette catégorie. La commission arrête les affectations des arbitres de cette catégorie telles que mentionnées en annexe 4 du présent Procès-Verbal.

○ Arbitre « Assistant Elite Régional » :

La CRA a acté lors de sa réunion du 9 juin 2020 qu'il n'y aurait pas de classement dans la catégorie Arbitre Assistant Elite Régionale lors de la saison 2019/2020. La commission arrête les affectations des arbitres de cette catégorie telles que mentionnées en annexe 5 du présent Procès-Verbal.

○ Arbitre « Assistant Régional 1 » :

La CRA a acté lors de sa réunion du 9 juin 2020 qu'il n'y aurait pas de classement dans la catégorie Arbitre Assistant Régional 1 lors de la saison 2019/2020. La commission arrête les affectations des arbitres de cette catégorie telles que mentionnées en annexe 6 du présent Procès-Verbal.

○ Arbitre « Assistant Régional 2 » :

La CRA a acté lors de sa réunion du 9 juin 2020 qu'il n'y aurait pas de classement dans la catégorie Arbitre Assistant Régional 2 lors de la saison 2019/2020. La commission arrête les affectations des arbitres de cette catégorie telles que mentionnées en annexe 7 du présent Procès-Verbal.

○ Arbitre « Féminine Régional 1 » :

La CRA a acté lors de sa réunion du 9 juin 2020 qu'il n'y aurait pas de classement dans la catégorie Arbitre Féminine Régional 1 lors de la saison 2019/2020. La commission arrête les affectations des arbitres de cette catégorie telles que mentionnées en annexe 8 du présent Procès-Verbal.

○ Arbitre « Futsal Régional 1 » :

La CRA a acté lors de sa réunion du 9 juin 2020 qu'il n'y aurait pas de classement dans la catégorie Arbitre Futsal Régional 1 lors de la saison 2019/2020. La commission arrête les affectations des arbitres de cette catégorie telles que mentionnées en annexe 9 du présent Procès-Verbal.

○ « Jeune Arbitre Régional » :

La CRA a acté lors de sa réunion du 9 juin 2020 qu'il n'y aurait pas de classement dans la catégorie Jeune Arbitre Régional lors de la saison 2019/2020.

La CRA procède également au suivi des passerelles telles que mentionnées dans l'article 19 du règlement intérieur et arrête les affectations des arbitres de cette catégorie telles que mentionnées en annexe 10 du présent Procès-Verbal.

○ Arbitre « Beach Soccer Régional » :

La CRA reconduit les arbitres de cette catégorie et arrête les affectations des arbitres de cette catégorie telles que mentionnées en annexe 11 du présent Procès-Verbal.

○ Candidat Arbitre « Futsal Régional » :

La CRA a acté lors de sa réunion du 9 juin 2020 que la nomination serait basée sur une seule observation lors de la saison 2019/2020. La commission arrête les affectations des arbitres de cette catégorie telles que mentionnées en annexe 12 du présent Procès-Verbal.

○ Candidat Arbitre « Régional 3 » :

La CRA a acté lors de sa réunion du 9 juin 2020 que les arbitres de cette catégorie finiront leurs observations en début de saison 2020/2021, le nombre d'observations réalisées à la date de l'arrêt des compétitions étant insuffisant pour tous les classer. La commission arrête les affectations des arbitres de cette catégorie telles que mentionnées en annexe 13 du présent Procès-Verbal.

○ Candidat Arbitre « Assistant Régional 2 » :

La CRA a acté lors de sa réunion du 9 juin 2020 que les arbitres de cette catégorie finiront leurs observations en début de saison 2020/2021, le nombre d'observations réalisées à la date de l'arrêt des compétitions étant insuffisant pour tous les classer. La commission arrête les affectations des arbitres de cette catégorie telles que mentionnées en annexe 14 du présent Procès-Verbal.

○ Candidat « Jeune Arbitre Régional » :

La CRA a acté lors de sa réunion du 9 juin 2020 que les arbitres de cette catégorie finiront leurs observations en début de saison 2020/2021, le nombre d'observations réalisées à la date de l'arrêt des compétitions étant insuffisant pour tous les classer. La commission arrête les affectations des arbitres de cette catégorie telles que mentionnées en annexe 15 du présent Procès-Verbal.

#### Décisions individuelles

L'ensemble des décisions individuelles ci-dessous est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.

- Arbitre Régional 1 en début de saison 2019-2020
- ✓ Situation de Mme Andréa ARCHAT, Arbitre Régional 1 en début de saison 2019/2020, au regard de la décision rendue du CNOSF du 17 mars 2020.

La Commission,

Considérant que la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine s'engage à faire repasser à Madame Andréa ARCHAT les tests physiques, dès que la situation sanitaire le permettra ;

Considérant que, en contrepartie, Madame Andréa ARCHAT renonce à contester la décision du 3 février 2020 de la commission régionale d'appel de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Par ces motifs,

Décide de réintégrer Mme Andréa ARCHAT dans la catégorie « Régional 1 » pour la saison 2020-2021.

## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mercredi 24 juin 2020 à 19h en visioconférence – PV N° 11

PAGE 4/15

- ✓ Situation de Mr Wilfried CHAUSSIER, Arbitre Régional 1 en début de saison 2019/2020, au regard de la décision du Tribunal Administratif de Poitiers du 5 février 2020.

La Commission,

Considérant que le Tribunal Administratif de Poitiers annule la décision de rétrogradation en catégorie « Régionale 1 » pour la saison 2018-2019,

Par ce motif,

Décide d'annuler les observations effectuées par Mr Wilfried CHAUSSIER, ce qui entraîne par voie de conséquence son non classement dans la catégorie « Régionale 1 » et de l'intégrer dans la catégorie « Elite Régionale ».

- ✓ Situation de Mr Bastien DAVID, Arbitre Régional 1 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Bastien DAVID.

- ✓ Situation de Mr Manuel DE CASTRO, Arbitre Régional 1 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Manuel DE CASTRO.

- ✓ Situation de Mr Mathieu DE MATOS, Arbitre Régional 1 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Mathieu DE MATOS.

## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mercredi 24 juin 2020 à 19h en visioconférence – PV N° 11

PAGE 5/15

- ✓ Situation de Mr Florian LAPLANCHE, Arbitre Régional 1 en début de saison 2019/2020, au regard de sa demande d'intégrer la filière spécifique arbitre assistant.

La Commission,

Confirmant l'avis favorable exprimé dans le PV n°8 du 13 février 2020,

Par ce motif,

Décide d'affecter Mr Florian LAPLANCHE dans catégorie « Assistant Elite Régionale ».

- ✓ Situation de Mr Jérémy LESAGE, Arbitre Régional 1 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Jérémy LESAGE.

- ✓ Situation de Mr Alexandre PALIN, Arbitre Régional 1 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Alexandre PALIN.

- ✓ Situation de Mr Mathieu SEJOURNE, Arbitre Régional 1 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi afin de nommer les arbitres réservistes de chaque catégorie,

Considérant que Mr Arthur METZGER, premier au classement du groupe R1-B, a demandé une année sabbatique pour la saison 2020-2021,

Considérant que Mr Mathieu SEJOURNE est classé second du groupe R1-B,

Par ces motifs,

Décide de nommer Mr Mathieu SEJOURNE « Arbitre Régional 1 réserviste ».

## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mercredi 24 juin 2020 à 19h en visioconférence – PV N° 11

PAGE 6/15

➤ Arbitre Régional 2 en début de saison 2019-2020

- ✓ Situation de Mr Alexandre BETON, Arbitre Régional 2 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Alexandre BETON.

- ✓ Situation de Mr Alexandre FRAPPREAU, Arbitre Régional 2 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Alexandre FRAPPREAU.

- ✓ Situation de Mr Antonin FRAPPREAU, Arbitre Régional 2 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Antonin FRAPPREAU.

- ✓ Situation de Mr Florent GEMEAU, Arbitre Régional 2 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Florent GEMEAU.

## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mercredi 24 juin 2020 à 19h en visioconférence – PV N° 11

PAGE 7/15

- ✓ Situation de Mr Laurent LOUIS EUGENE, Arbitre Régional 2 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Laurent LOUIS EUGENE.

- ✓ Situation de Mr Louis MARTINEZ, Arbitre Régional 2 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Louis MARTINEZ.

- ✓ Situation de Mr Romain SARRAUTE, Arbitre Régional 2 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Confirmant la décision prise dans le PV n°8 du 13 février 2020

Par ce motif,

Décide de neutraliser la saison de Mr Romain SARRAUTE.

➤ Arbitre Régional 3 en début de saison 2019-2020

- ✓ Situation de Mr Youssef BOUGRINI, Arbitre Régional 3 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Youssef BOUGRINI.

## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mercredi 24 juin 2020 à 19h en visioconférence – PV N° 11

PAGE 8/15

- ✓ Situation de Mr Cédric CHASSAIGNE, Arbitre Régional 3 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Cédric CHASSAIGNE.

- ✓ Situation de Mr Tony CIVEL, Arbitre Régional 3 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Tony CIVEL.

- ✓ Situation de Mr Eric LANGLADE, Arbitre Régional 3 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Eric LANGLADE.

- ✓ Situation de Mr Guillaume LAURENT, Arbitre Régional 3 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Guillaume LAURENT.



## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mercredi 24 juin 2020 à 19h en visioconférence – PV N° 11

PAGE 9/15

- ✓ Situation de Mr François MARIE, Arbitre Régional 3 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr François MARIE.

- ✓ Situation de Mr Louis Edouard MARTEAU, Arbitre Régional 3 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Louis Edouard MARTEAU.

- ✓ Situation de Mr Flavien MARY, Arbitre Régional 3 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Flavien MARY.

- ✓ Situation de Mr Anthony MICHEAU, Arbitre Régional 3 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Confirmant la décision prise dans le PV n°8 du 13 février 2020,

Considérant que Mr Anthony MICHEAU a reçu un avis favorable pour intégrer le groupe « Régional 2 »,

Considérant que cette affectation est soumise à la réussite à l'examen théorique,

Par ces motifs,

Décide de faire passer des tests théoriques à Mr Anthony MICHEAU dans les mêmes conditions que celle indiquées dans le PV n°10 du 9 juin 2020 « Pour les arbitres concernés par une candidature accélérée » et de le nommer « Régional 2 » sous condition qu'il obtienne une note = ou > à 12.

## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mercredi 24 juin 2020 à 19h en visioconférence – PV N° 11

PAGE  
10/15

- ✓ Situation de Mr Xavier MORTASSAGNE, Arbitre Régional 3 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Xavier MORTASSAGNE.

- ✓ Situation de Mr Mathieu RICHARD, Arbitre Régional 3 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Mathieu RICHARD.

- ✓ Situation de Mr Théo SANCHEZ, Arbitre Régional 3 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Théo SANCHEZ.

- ✓ Situation de Mr Damien SARRAUTE, Arbitre Régional 3 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Damien SARRAUTE.

## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mercredi 24 juin 2020 à 19h en visioconférence – PV N° 11

PAGE  
11/15

- ✓ Situation de Mr Christian VOUZELLAUD, Arbitre Régional 3 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 en date du 9 juin 2020 précise qu'un classement sera établi pour les arbitres ayant au minimum 2 observations prévues par le règlement intérieur de la CRA,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide de ne pas classer Mr Christian VOUZELLAUD.

➤ Arbitre Assistant Régional 1 en début de saison 2019-2020

- ✓ Situation de Mr Mounir HOUASLI, Arbitre Assistant Régional 1 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Confirmant la décision prise dans le PV n°7 du 4 décembre 2020

Par ce motif,

Décide de neutraliser la saison de Mr Mounir HOUASLI.

- ✓ Situation de Mr Abderrahim SAHAM, Arbitre Assistant Régional 1 en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Confirmant la décision prise dans le PV n°7 du 4 décembre 2020

Par ce motif,

Décide de neutraliser la saison de Mr Abderrahim SAHAM.

➤ Arbitre Assistant Régional 2 en début de saison 2019-2020

- ✓ Situation de Mr Nicolas REY, Arbitre Assistant Régional 2, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Confirmant la décision prise dans le PV n°8 du 13 février 2020,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour être nommé dans la catégorie supérieure,

Considérant que cette affectation est soumise à la réussite à l'examen théorique,

Par ces motifs,

Décide de faire passer des tests théoriques à Mr Nicolas REY dans les mêmes conditions que celle indiquées dans le PV n°10 du 9 juin 2020 « Pour les arbitres concernés par une candidature accélérée » et de le nommer « Assistant Régional 1 » sous condition qu'il obtienne une note = ou > à 12.

Décide d'effectuer les observations de Mr Nicolas REY en début de saison dans la catégorie supérieure.

## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mercredi 24 juin 2020 à 19h en visioconférence – PV N° 11

PAGE  
12/15

- ✓ Situation de Mr Raül RODRIGO VALDIVIA, Arbitre Assistant Régional 2, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Confirmant la décision prise dans le PV n°7 du 4 décembre 2020,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé suffisamment pour être nommé dans la catégorie supérieure,

Considérant que cette affectation est soumise à la réussite à l'examen théorique,

Par ces motifs,

Décide de faire passer des tests théoriques à Mr Raül RODRIGO VALDIVIA dans les mêmes conditions que celle indiquées dans le PV n°10 du 9 juin 2020 « Pour les arbitres concernés par une candidature accélérée » et de le nommer « Assistant Régional 1 » sous condition qu'il obtienne une note = ou > à 12.

Décide d'effectuer les observations de Mr Raül RODRIGO VALDIVIA en début de saison dans la catégorie supérieure.

➤ Candidat Jeune Arbitre de Ligue en début de saison 2019-2020

- ✓ Situation de Mr Victor BORIE, candidat Jeune Arbitre Régional en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°8 du 13 février 2020 précise que Mr Victor BORIE a été présélectionné dans le groupe des pré candidats JAF,

Considérant que la section jeune arbitre confirme que Mr Victor BORIE a le niveau pour accéder au niveau régional,

Par ces motifs,

Décide de ne pas finaliser les observations de Mr Victor BORIE au début de la saison 2020-2021 et de le nommer dès à présent « Jeune Arbitre Régional »

- ✓ Situation de Mr Benjamin FERRU, candidat Jeune Arbitre Régional en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°8 du 13 février 2020 précise que Mr Victor BORIE a été présélectionné dans le groupe des pré candidats JAF,

Considérant que la section jeune arbitre confirme que Mr Victor BORIE a le niveau pour accéder au niveau régional,

Par ces motifs,

Décide de ne pas finaliser les observations de Mr Benjamin FERRU au début de la saison 2020-2021 et de le nommer dès à présent « Jeune Arbitre Régional »

- ✓ Situation de Mr Jordan PUECH, candidat Jeune Arbitre Régional en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°8 du 13 février 2020 précise que Mr Victor BORIE a été présélectionné dans le groupe des pré candidats JAF,

Considérant que la section jeune arbitre confirme que Mr Victor BORIE a le niveau pour accéder au niveau régional,

Par ces motifs,

Décide de ne pas finaliser les observations de Mr Jordan PUECH au début de la saison 2020-2021 et de le nommer dès à présent « Jeune Arbitre Régional »

➤ Arbitre Candidat Futsal Régional en début de saison 2019-2020

- ✓ Situation de Mr David GUILLON, candidat Arbitre Futsal Régional en début de saison 2019/2020, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 du 9 juin 2020 précise que les candidats régionaux futsal seront classés sur une seule observation,

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées à la situation sanitaire en France et à l'arrêt des compétitions ont empêché cet arbitre d'être observé pour intégrer un classement,

Par ces motifs,

Décide d'effectuer une observation de Mr David GUILLON en début de saison afin de statuer sur sa nomination dans la catégorie « Arbitre Futsal Régional ».

➤ Arbitre concerné par une candidature accélérée en cours de saison 2019-2020

- ✓ Situation de Mr Cédric CHRISTIE, arbitre du D1 du district de la Creuse, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 du 9 juin 2020 précise que la CRA décide que les arbitres concernés finiront leurs observations en début de saison 2020/2021, le nombre d'observations réalisées à la date de l'arrêt des compétitions étant insuffisant,

Considérant que le PV n°10 du 9 juin 2020 précise que les arbitres concernés seront affectés dans leur nouvelle catégorie sous réserve de satisfaire aux modalités précisées dans ledit PV,

Par ce motif,

Décide de finir les observations de Mr Cédric CHRISTIE en début de saison afin de statuer sur sa nomination dans la catégorie « Arbitre Régional 2 » et de le convoquer aux tests théoriques et physiques en début de saison.

- ✓ Situation de Mme Léandra MADEUX, arbitre féminine du district de la Charente Maritime, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 du 9 juin 2020 précise que la CRA décide que les arbitres concernés finiront leurs observations en début de saison 2020/2021, le nombre d'observations réalisées à la date de l'arrêt des compétitions étant insuffisant,

Considérant que le PV n°10 du 9 juin 2020 précise que les arbitres concernés seront affectés dans leur nouvelle catégorie sous réserve de satisfaire aux modalités précisées dans ledit PV,

Par ces motifs,

Décide de finir les observations de Mme Léandra MADEUX en début de saison afin de statuer sur sa nomination dans la catégorie « Arbitre Assitant Régional 2 » et de le convoquer aux tests théoriques et physiques en début de saison.

- ✓ Situation de Mr Simon RAVELEAU, arbitre assistant D1 du district des Deux Sèvres, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 du 9 juin 2020 précise que la CRA décide que les arbitres concernés finiront leurs observations en début de saison 2020/2021, le nombre d'observations réalisées à la date de l'arrêt des compétitions étant insuffisant,

Considérant que le PV n°10 du 9 juin 2020 précise que les arbitres concernés seront affectés dans leur nouvelle catégorie sous réserve de satisfaire aux modalités précisées dans ledit PV,

Par ces motifs,

Décide de finir les observations de Mr Simon RAVELEAU en début de saison afin de statuer sur sa nomination dans la catégorie « Arbitre Assitant Régional 2 » et de le convoquer aux tests théoriques et physiques en début de saison.

- ✓ Situation de Mr Florian VIGNAUD, arbitre assistant D1 du district des Deux Sèvres, au regard de son évaluation pour la saison 2019-2020.

La Commission,

Considérant que le PV n°10 du 9 juin 2020 précise que la CRA décide que les arbitres concernés finiront leurs observations en début de saison 2020/2021, le nombre d'observations réalisées à la date de l'arrêt des compétitions étant insuffisant,

Considérant que le PV n°10 du 9 juin 2020 précise que les arbitres concernés seront affectés dans leur nouvelle catégorie sous réserve de satisfaire aux modalités précisées dans ledit PV,

Par ces motifs,

Décide de finir les observations de Mr Florian VIGNAUD en début de saison afin de statuer sur sa nomination dans la catégorie « Arbitre Assitant Régional 2 » et de le convoquer aux tests théoriques et physiques en début de saison.

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE  
Réunion du mercredi 24 juin 2020 à 19h en visioconférence – PV N° 11

PAGE  
15/15

La CRA et les présidents de CDA valident les classements de la saison 2019-2020.

Fin de la séance à 20h10

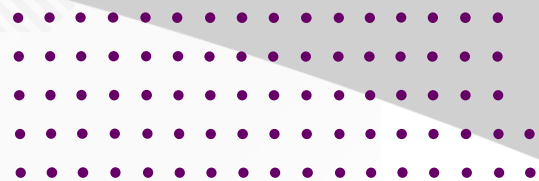
*La Présidente,*  
Béatrice MATHIEU

*La Secrétaire de séance,*  
Nathalie LE BRETON

*Procès-Verbal validé le 26/06/2020 par Le Secrétaire Général Luc RABAT.*

# CLASSEMENTS & AFFECTATIONS

SAISON 2019-2020





NOM Prénom	District	Affectation / Observation
AUDRERIE Thibault	19	Arrêt
BROSSARD Thomas	79	Arbitre Elite Régionale
CARREY Bruce	33	Arbitre Elite Régionale
DAMY Gaëtan	16	Arbitre Elite Régionale
DUCASSE Hugo	33	Arbitre Elite Régionale
GRATIANNE Gaël	33	Arbitre Elite Régionale
GRIZON Aurélien	17	Arbitre Elite Régionale
JABLONSKI Clément	33	Arbitre Elite Régionale
LE GAL Clément	16	Arbitre Elite Régionale
MAHAOUDI Hakim	86	Arbitre Elite Régionale
ROUMIER Maxime	33	Arbitre Elite Régionale
SARRIEAU Matthieu	79	Arbitre Elite Régionale



NOM Prénom	District	Affectation / Observation
BARCELLA Sylvain	33	Arrêt
BISME Damien	33	Arbitre Elite Régionale
FAIVRE Aurélien	33	Arbitre Elite Régionale
LARBRE Jérôme	24	Arbitre Elite Régionale - Demande année sabbatique
LESAVRE Sébastien	33	Arbitre Elite Régionale



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## R1 - ANNEXE 2

<b>R1 Groupe A</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
MORISSON Jordan	16	1	Régional 1 Réserviste
BERTHELET Quentin	23	2	Régional 1
DUPAYS Axel	87	3	Régional 1
CUADRA Lucas	24	4	Régional 1
GANDOIS Mathieu	87	5	Régional 1
DESCHAMPS Romain	33	6	Régional 1
BODIN Grégory	79	7	Régional 1
CHAUSSIER Wilfried	24	Non classé	Elite Régionale
LAPLANCHE Florian	33	Non classé	Assistant Elite Régionale



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel ([juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*

## R1 - ANNEXE 2

<b>R1 Groupe B</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
METZGER Arthur	33	1	Régional 1
SEJOURNE Mathieu	33	2	Régional 1 Réserviste
HIRI Samy	40	3	Régional 1
DERAM Rubens	64	4	Régional 1
CARON Vincent	33	5	Régional 1
QUERE Romain	47	6	Régional 1
VALDEVIT Anthony	47	7	Régional 1
DE MATOS Mathieu	24	Non classé	Régional 1
PALIN Alexandre	33	Non classé	Régional 1



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*

## R1 - ANNEXE 2

<b>R1 Groupe 1</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
PLAINCHAMP David	86	1	Régional 1 Réserviste
GEORGES Johan	86	2	Régional 1
BARATANGE Benoit	79	3	Régional 1
ATIA Zouhayer	19	4	Régional 1
MESNARD Alain	16	5	Assistant Elite Régionale
GINGREAU Julien	79	6	Régional 1
HUGUET Olivier	79	7	Régional 1
AUMONT Alexandre	16	8	Régional 1
DAVID Bastien	19	Non classé	Régional 1



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## R1 - ANNEXE 2

<b>R1 Groupe 2</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
GRUFFAZ Anthony	87	1	Régional 1 Réserviste
EL KHELOUANE Youssef	47	2	Régional 1
HAUTIER Benjamin	33	3	Régional 1
ABDOUNE Radouane	33	4	Régional 1
SAIDANI Ismail	17	5	Régional 1
BOUDIN Rodolphe	33	6	Régional 1
DESLIOT Sébastien	87	7	Régional 1
DE CASTRO Manuel	47	Non classé	Régional 1
LESAGE JérémY	33	Non classé	Régional 1





## R2 - ANNEXE 3

<b>R2 Groupe A</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
SARDIN Lucas	33	1	Régional 2 Réserviste
ARCE Federico	17	2	Régional 2
MILLET Nicolas	17	3	Régional 2
ANGIBAUD Axel	86	4	Régional 2
GERMOND Clément	16	5	Régional 2
NAVARRO Maxime	87	6	Régional 2
ASMA Juba	86	7	Régional 2
BERNARD Benjamin	79	8	Régional 2
FRAPPREAU Alexandre	79	Non classé	Régional 2



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*

<b>R2 Groupe B</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
LIEGEON Adrien	33	1	Régional 2 Réserviste
ROSELIER Kévin	40	2	Régional 2
IBANEZ Bastien	64	3	Régional 2
CORDEIRO VARAO Guillaume	47	4	Régional 2
COGULET Nicolas	33	5	Régional 2
MERBOUHI Fares	16	6	Régional 2
FRAPPREAU Antonin	79	Non classé	Régional 2
MARTINEZ Louis	64	Non classé	Régional 2
SARRAUTE Romain	33	Non classé	Régional 2



<b>R2 Groupe 1</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
CHAIGNE Christophe	79	1	Régional 2 Réserviste
LEHRIB Mehdi	86	2	Régional 2
VIEIRA OLIVEIRA Gabriel	16	3	Régional 2
PONS Pascal	33	4	Régional 2
GENDRAUX Guillaume	79	5	Régional 2
TERRADE Yann	16	6	Régional 2
PAQUEREAU Stéphane	79	7	Régional 2
OUEDRAOGO Aboubacar	33	8	Régional 2
BETON Alexandre	19	Non classé	Régional 2
LOUIS EUGENE Laurent	86	Non classé	Régional 2

<b>R2 Groupe 2</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
MARTINEZ Mickael	40	1	Régional 2 Réserviste
BROSSIER Cyril	33	2	Régional 2
RIBEIRO Antonio	40	3	Régional 2
HURST Laurent	17	4	Régional 2
JAUNEAU Bastien	17	5	Régional 2
VILLATEAU Cyril	17	6	Régional 2
DAUBA Didier	33	7	Régional 2
DARTIAL Frédéric	33	8	Régional 2
GEMEAU Florent	16	Non classé	Régional 2
JOIRIS Olivier	40	Non classé	Arrêt



## R2 - ANNEXE 3

<b>R2 Groupe 3</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
PETIT Olivier	87	1	Régional 2 Réserviste
BLONDY Jonathan	24	2	Régional 2
CHALVIDAN Christophe	24	3	Régional 2
AHAMADA Anli	33	4	Régional 2
MENARD Sylvain	24	5	Régional 2
TOUZANI Rachid	33	6	Régional 2
POTIER Jérôme	24	7	Régional 2
MOURET Christophe	24	8	Régional 2
BONNEAU Laurent	64	9	Régional 2
OVAN Jean Louis	23	Non classé	Arrêt



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel ([juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## R3 - ANNEXE 4

<b>R3 Groupe A</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
BROSSEAU Paul Henri	79	1	Régional 3 Réserviste
BONNET Bastien	79	2	Régional 3
BOURGOIN Clément	19	3	Régional 3
MARCOMBE Guillaume	16	4	Régional 3
SAVARIT Rémy	17	5	Régional 3
MEUNIER Sam	17	6	Régional 3
LEONARD Guillaume	17	7	Régional 3
BOUZIDI Adrien	19	8	Régional 3
SANCHEZ Théo	33	Non classé	Régional 3
MICHEAU Anthony	17	Non classé	Régional 2 - PV n°8 du 13/02/20



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel ([juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## R3 - ANNEXE 4

<b>R3 Groupe B</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
SCHUTZ Clément	33	1	Régional 3 Réserviste
PRADES Rémi	47	2	Régional 3
CAKA Valmir	33	3	Régional 3
JEANNOT Jean Baptiste	33	4	Régional 3
FERENBACH Pierre	33	5	Régional 3
DUPUY Pierre	47	6	Régional 3
MARION Yohan	33	7	Régional 3
ECH CHARRAT Mohamed Amine	33	8	Régional 3
YALCINER Nurullah	33	9	Régional 3



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## R3 - ANNEXE 4

<b>R3 Groupe C</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
LE SOURNE Timothée	64	1	Régional 3 Réserviste
DEMARCHE Julien	33	2	Régional 3
JACOT Romain	64	3	Régional 3
CAKA Malsor	33	4	Régional 3
CHANTAL Maxime	33	5	Régional 3
GAUTIER Arthur	64	5	Régional 3
GHAZOUANI Rémy	33	7	Régional 3
DUFAU Freddy	40	8	Régional 3
BOUCHTAOUI Yazid	33	9	Régional 3



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## R3 - ANNEXE 4

<b>R3 Groupe 1</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
CHARON Gaël	86	1	Régional 3 Réserviste
GUICHETEAU Olivier	79	2	Régional 3
ANGIBAUD Jérôme	86	3	Régional 3
POTY Denis	17	4	Régional 3
MERIOUA Hakim	16	5	Régional 3
MAGNANT Bruno	19	6	Régional 3
BONNET Franck	79	7	Régional 3
DOUSSELAIN Mathieu	86	8	Régional 3
BRUNETEAU Ludovic	86	9	Régional 3
BOUCHET Albert	86	10	Régional 3
LABBEE Lionnel	86	11	Régional 3
MARY Flavien	79	Non classé	Régional 3
RICHARD Mathieu	86	Non classé	Régional 3



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel ([juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## R3 - ANNEXE 4

<b>R3 Groupe 2</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
DELAFORGE Cyrille	24	1	Régional 3 Réserviste
NOEL Antoine	79	2	Régional 3
SCHELLEKENS Arnaud	16	3	Régional 3
AZOUAGH Najib	17	4	Régional 3
BLANCHARD Arnaud	16	5	Régional 3
TOUPLIN Bruno	16	5	Régional 3
FOSSOUL Mickael	79	7	Régional 3
VALLET Damien	17	8	Régional 3
COTTET Renal	17	9	Régional 3
TROUBAT Damien	17	10	Régional 3
VOUZELLAUD Christian	87	Non classé	Régional 3
VALADE Patrick	87	Non classé	Arrêt



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*





## R3 - ANNEXE 4

<b>R3 Groupe 3</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
BEUGE David	23	1	Régional 3 Réserviste
KHIAL Camille	24	2	Régional 3
AMASMIR Saïd	19	3	Régional 3
HADDOU Kader	19	4	Régional 3
DOS SANTOS Arnaldo	24	5	Régional 3
TOUZANI Azzouz	33	6	Régional 3
VERGNIAUD Loïc	24	7	Régional 3
BERTAUX Audric	24	8	Régional 3
MADI ABDOU Zaou El Hak	19	9	Régional 3
BOUGRINI Youssef	19	Non classé	Régional 3
CHASSAIGNE Cédric	33	Non classé	Régional 3
MORTASSAGNE Xavier	24	Non classé	Régional 3



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel ([juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## R3 - ANNEXE 4

<b>R3 Groupe 4</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
BORDES Rémi	33	1	Régional 3 Réserviste
SAMARITANO Fabrice	33	2	Régional 3
LAFOURCADE Arnaud	33	3	Régional 3
OZTURK Nihat	33	4	Régional 3
BEN MABROUK Karim	33	5	Régional 3
BASSENE Souleymane	47	6	Régional 3
HERY Sébastien	33	7	Régional 3
LE BESQ Sébastien	33	7	Régional 3
AUBERT Laurent	33	9	Régional 3
MERT Fatih	33	10	Régional 3
CIVEL Tony	33	Non classé	Régional 3
SARRAUTE Damien	33	Non classé	Régional 3



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel ([juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## R3 - ANNEXE 4

<b>R3 Groupe 5</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
CHAKOUR Rachid	33	1	Régional 3 Réserviste
LAROCHE Alexandre	33	2	Régional 3
FAYARD Pierrick	24	3	Régional 3
BODIAN Amadou	33	4	Régional 3
OUFRASSI Zakaria	33	5	Régional 3
CAMARINHA Rui	33	6	Régional 3
NJIKAM Jules	33	7	Régional 3
FOLZ Daniel	33	8	Régional 3
GASTOU Sébastien	47	9	Régional 3
BROUCH Frédéric	33	10	Régional 3
LAURENT Guillaume	33	Non classé	Régional 3
MARTEAU Louis Edouard	33	Non classé	Régional 3



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel ([juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## R3 - ANNEXE 4

<b>R3 Groupe 6</b>	<b>District</b>	<b>Classement</b>	<b>Affectation</b>
<b>NOM Prénom</b>			
LE TORTOREC Cédric	40	1	Régional 3 Réserviste
BAROUILLET Loïc	40	2	Régional 3
AMMARI Jamal	47	3	Régional 3
KOHLER Mathieu	64	4	Régional 3
GNANHOUA Ludovic	64	5	Régional 3
POURGATON Stéphane	40	6	Régional 3
GLAUNEZ Jean-Luc	47	7	Régional 3
BOURGEOIS Nicolas	47	8	Régional 3
NDIATH Moussa	64	9	Régional 3
LANGLADE Aurélien	40	10	Régional 3
ARRUAT Rémy	40	11	Régional 3
LANGLADE Eric	40	Non classé	Régional 3
MARIE François	40	Non classé	Régional 3



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel ([juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*

### AAElite

NOM Prénom	District	Affectation
DELANNES Quentin	24	Assistant Elite Régionale
DESTRUHAUT Patrick	40	Assistant Elite Régionale
DUCLOSSON Olivier	87	Assistant Elite Régionale
EL BARNOUSSI Nordine	87	Assistant Elite Régionale
GICQUEAU Frédéric	24	Assistant Elite Régionale
GOCGUN Seyfullah	19	Assistant Elite Régionale
GRELLIER Julien	79	Assistant Elite Régionale
JUGIE Christophe	19	Assistant Elite Régionale
LAMARE Nicolas	33	Assistant Elite Régionale

NOM Prénom	District	Affectation
LAMONTAGNE Jean Christophe	17	Assistant Elite Régionale
LEITE André	40	Assistant Elite Régionale
LEMAIRE Sébastien	33	Assistant Fédéral 3
MARCHALANT Lionel	33	Assistant Elite Régionale
MARTINEZ Julien	40	Assistant Elite Régionale
PALLARUELO Teddy	33	Assistant Elite Régionale
QUENETTE Endrick	16	Arrêt
RIBEIRO Carl	16	Assistant Elite Régionale



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## AAR1 - ANNEXE 6

### AAR1

NOM Prénom	District	Affectation
ARA Gilles	47	Assistant Régional 1
DAUSSEING Laurent	33	Assistant Régional 1
DELGRANGE Guillaume	24	Arrêt
DELIAS Alexandre	16	Assistant Régional 1
DENOIX Mathieu	19	Assistant Régional 1
DOUCET Franck	87	Arrêt
DRIOUACH Khalid	40	Assistant Régional 1
EL HASSAK Adil	33	Assistant Régional 1
ERISSE Sébastien	79	Assistant Régional 1
FERNANDEZ Vincent	33	Assistant Régional 1
GALLET Dominique	86	Assistant Régional 1
GIBOULOT Ludovic	17	Assistant Régional 1
GLEYZE Mickaël	40	Assistant Régional 1

NOM Prénom	District	Affectation
HOUASLI Mounir	86	Assistant Régional 1
JAMALI Abderazak	19	Assistant Régional 1
KIN Mickaël	16	Assistant Régional 1
LAFAYE Joël	33	Assistant Régional 1
LAPLANCHE Quentin	33	Assistant Régional 1
LATOURE Régis	23	Assistant Régional 1
LE GAL Stéphane	33	Assistant Régional 1
MARQUES Carlos	33	Assistant Régional 1
PLANAS Yannick	40	Assistant Régional 1
POILLON Gaëtan	33	Assistant Régional 1
RICHOMME Pierre	40	Assistant Régional 1
ZAIDY Saad	64	Assistant Régional 1



## AAR2 - ANNEXE 7

### AAR2

NOM Prénom	District	Affectation
ABID Djaoued	33	Assistant Régional 2
BELLANDI Eric	47	Assistant Régional 2
BLANQUE Florian	33	Assistant Régional 2
BOUAZZA Miloud	16	Assistant Régional 2
BOUBAD Az Eddine	47	Assistant Régional 2
BOUDIGUES Geoffray	33	Assistant Régional 2
CHAGRA Ahmed	47	Assistant Régional 2
COINAUD Sébastien	33	Assistant Régional 2
CROS Nicolas	64	Assistant Régional 2
DUVAL Aymeric	86	Assistant Régional 2
EL GUENAOUI Abdellah	47	Assistant Régional 2
FOUGEU Arnaud	33	Assistant Régional 2
GEMEAU Mathéo	16	Assistant Régional 2
GUICHETEAU Laurent	79	Assistant Régional 2
HEBERT Guillaume	17	Assistant Régional 2

NOM Prénom	District	Affectation
LAACHARI Monir	33	Arrêt
LORANDIN Anthony	87	Assistant Régional 2
MOUSTAOUI Abdelkader	33	Assistant Régional 2
NICOLETTO Jean Christophe	47	Assistant Régional 2
OUHALI Kamal	87	Assistant Régional 2
PINEAU Laurent	33	Assistant Régional 2
PRESOTTO Cyril	33	Assistant Régional 2
REUTIN Stéphane	64	Arrêt
REY Nicolas	33	Assistant Régional 2
RODRIGO VALDIVIA Raül	64	Assistant Régional 2
SADOUT Marc	33	Assistant Régional 2
SAHAM Abderrahim	64	Assistant Régional 2
TAMISIER Nicolas	33	Assistant Régional 2
ZIAD Hassan	64	Assistant Régional 2

*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## FÉMININES RÉGIONALE 1 - ANNEXE 8

NOM Prénom	District	Affectation
ARCHAT Andréa	24	Régional 1
AUBOURG Alice	86	Régional 3
BERLUREAU Priscilla	17	Ligue Féminine
CHIGNARD Morgane	86	Ligue Féminine
DELANNES Mathilde	24	Assistant Régional 2
GROUFFIER Alexia	33	Régional 3
KOCHER Agathe	33	Ligue Féminine
LACHAUD Lise	87	Ligue Féminine
LAURANT Méline	79	Assistant Régional 2
MAUSSANT Coralie	40	Futsal R1
PLA Olympe	64	Ligue Féminine
PLAINCHAMP Elina	86	Ligue Féminine
ROSSIGNOL Mélissa	33	Assistant Régional 2



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*





## FUTSAL R1 - ANNEXE 9

Futsal R1					
NOM Prénom	District	Affectation	NOM Prénom	District	Affectation
ABID Djaoued	33	Futsal Régional 1	DUVAL Aymeric	86	Futsal Régional 1
AHAMADA Anli	33	Futsal Régional 1	GUIMARD Christophe	33	Futsal Régional 1
ARCE Fédérico Javier	17	Futsal Régional 1	MARTINEZ Mickaël	40	Futsal Régional 1
BELGHAZY Abdou	33	Futsal Régional 1	MAUSSANT Coralie	40	Futsal Régional 1
BEN MABROUK Karim	33	Futsal Régional 1	MOUSTAOUI Abdelkader	33	Futsal Régional 1
BERTHELET Quentin	23	Futsal Régional 1	OUEDRAOGO Aboubacar	33	Futsal Régional 1
BROSSIER Cyril	33	Futsal Régional 1	PLAINCHAMP David	86	Futsal Régional 1
CAKA Malsor	33	Futsal Régional 1	SAMARITANO Fabrice	33	Futsal Régional 1
CAKA Valmir	33	Futsal Régional 1	TAMISIER Nicolas	33	Futsal Régional 1
CARON Vincent	33	Futsal Régional 1	YALCINER Nurullah	33	Futsal Régional 1
DAUSSEING Laurent	33	Futsal Régional 1			



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## JAR - ANNEXE 10

JAR 1 <sup>ère</sup> année					
NOM Prénom	District	Affectation	NOM Prénom	District	Affectation
AIT SAID Idir	87	JAR 2 <sup>ème</sup> année	FELIX Zéphir	79	JAR 2 <sup>ème</sup> année
ANDRE Thimothée	79	JAR 2 <sup>ème</sup> année	FLOZE Tanguy	86	JAR 2 <sup>ème</sup> année
BECK Tanguy	24	JAR 2 <sup>ème</sup> année	GAUTIER Charles	33	JAR 2 <sup>ème</sup> année
BEN SLIMANE Anis	64	JAR 2 <sup>ème</sup> année	GHEDHAB REMBLIERE Sabri	86	JAR 2 <sup>ème</sup> année
BENITO Paul	86	JAR 2 <sup>ème</sup> année	GRANGER Romaric	24	JAR 2 <sup>ème</sup> année
BOUDIGUES Gabriel	33	JAR 2 <sup>ème</sup> année	LE BASTARD Julien	79	JAR 2 <sup>ème</sup> année
BREMAUD Logan	79	JAR 2 <sup>ème</sup> année	LIM Evan Sarin	87	JAR 2 <sup>ème</sup> année
CHAMOLEY Hugo	86	JAR 2 <sup>ème</sup> année	PICHON Maxime	16	JAR 2 <sup>ème</sup> année
CHERET Mathieu	64	JAR 2 <sup>ème</sup> année	PLA Taliesyn	64	JAR 2 <sup>ème</sup> année
DA SILVA Enzo	79	JAR 2 <sup>ème</sup> année	ROUGIER Valentin	16	JAR 2 <sup>ème</sup> année
DE JESUS PEDREIRO Nicola	40	JAR 2 <sup>ème</sup> année	SAINT PIERRE Louis	64	JAR 2 <sup>ème</sup> année
DURAND Bastien	24	JAR 2 <sup>ème</sup> année	SECK IBRAHIM Kenzo	33	JAR 2 <sup>ème</sup> année
EL MEHIA Bilal	33	JAR 2 <sup>ème</sup> année	SERRET Adrien	87	JAR 2 <sup>ème</sup> année



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## JAR - ANNEXE 10

JAR 2 <sup>ème</sup> année		
NOM Prénom	District	Affectation
BELLOUT Bilal	64	JAR 3 <sup>ème</sup> année
BOUTET Corentin	79	JAR 3 <sup>ème</sup> année
CHARRON Corentin	17	JAR 3 <sup>ème</sup> année
DESHAYES Lucas	47	JAR 3 <sup>ème</sup> année
FERREIRA Eddy	24	JAR 3 <sup>ème</sup> année
GUILLEBAULT Maxence	86	JAR 3 <sup>ème</sup> année
MALINI Yannick	33	JAR 3 <sup>ème</sup> année
SAID OMAR Rayan	86	District



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## JAR - ANNEXE 10

JAR 3 <sup>ème</sup> année		
NOM Prénom	District	Affectation
ALMEIDA TAVARES Bruno	64	JAR 4 <sup>ème</sup> année
BONY Emeric	33	JAR 4 <sup>ème</sup> année
CALVO Gaëtan	19	JAR 4 <sup>ème</sup> année
CARTAIS Antoine	86	JAR 4 <sup>ème</sup> année
DUBREUIL Quentin	33	JAR 4 <sup>ème</sup> année
FONTENIL Benoit	17	JAR 4 <sup>ème</sup> année
GALVAO Benjamin	33	JAR 4 <sup>ème</sup> année
GIRARDIN Etienne	17	JAR 4 <sup>ème</sup> année
HIRIGOYEN Yonn	64	JAR 4 <sup>ème</sup> année
LACOSTE Benjamin	33	JAR 4 <sup>ème</sup> année
MDARHRI Larbi	33	JAR 4 <sup>ème</sup> année
SARDET Thomas	17	JAR 4 <sup>ème</sup> année
VIDAL Léo	33	JAR 4 <sup>ème</sup> année



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## JAR - ANNEXE 10

JAR 4 <sup>ème</sup> année		
NOM Prénom	District	Affectation
BONILLA Thomas	33	District
CAZABAT MARTINEZ Robin	33	District
CARRET Tanguy	47	District
COSNEFROY Jérémy	33	District
DERGUTI Léotrim	33	District
IBANEZ Quentin	64	District



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*

## BEACH SOCCER - ANNEXE 11

NOM Prénom	District	Affectation / Observation
DARTIAL Frédéric	33	Beach Soccer
DAUSSEING Laurent	33	Beach Soccer
GARA Sofiane	33	Beach Soccer
MARQUES Carlos	33	Beach Soccer
OUEDRAOGO Aboubacar	33	Beach Soccer
SAMARITANO Fabrice	33	Beach Soccer



## CANDIDAT FUTSAL - ANNEXE 12

NOM Prénom	District	Affectation / Observation
COGULET Nicolas	33	Futsal Régional 2
DERGUTI Léotrim	33	Futsal Régional 2
GHAZOUANI Rémy	33	Futsal Régional 2
GUILLON David	79	Candidat Futsal Régional 2
MARTIN Jonathan	47	Futsal Régional 2



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel ([juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



## CANDIDAT RÉGIONAL 3 - ANNEXE 13

NOM Prénom	District	Affectation
BERTHONNEAU Stevens	17	Candidat Régional 3
BOUBNAN Badr	33	Candidat Régional 3
BRAMOULLE Matthieu	79	Candidat Régional 3
BRUN Christopher	87	Candidat Régional 3
DARAN Sylvain	33	Candidat Régional 3
DOS SANTOS Patrick	87	Candidat Régional 3
DOURTHE Théo	64	Candidat Régional 3
GARDET Simon	33	Candidat Régional 3
LACROIX Loïc	40	Candidat Régional 3
LEBAS Yohan	17	Candidat Régional 3
LEITE Louis	33	Candidat Régional 3
LEYE Alassane	33	Candidat Régional 3
PIPIER Julien	87	Candidat Régional 3
PRISCOGLIO Thomas	86	Candidat Régional 3
RIVASSEAU Quentin	17	Candidat Régional 3
SANCHEZ Mathias	17	Candidat Régional 3
SEIDNER Julien	33	Candidat Régional 3



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel ([juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*



# CRA – SAISON 2019/2020



## CANDIDAT ASSISTANT R2 - ANNEXE 14

NOM Prénom	District	Affectation
CHAIGNE Sébastien	16	Candidat Assistant Régional 2
LESCARRET Eric	16	Candidat Assistant Régional 2
PALMIER Sébastien	16	Candidat Assistant Régional 2



*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel ([juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*

# CRA – SAISON 2019/2020

## CANDIDAT JAR - ANNEXE 15

NOM Prénom	District	Affectation
BEBOT Matteo	16	Candidat JAR
BORIE Victor	33	JAR
BORTOLATO Enzo	33	Candidat JAR
BOUBNAN Aymane	33	Candidat JAR
CUEFF PLAULT Léandre	33	Candidat JAR
DELACOUR Victor	24	Candidat JAR
DERGUTI Bleon	33	Candidat JAR
EZZAHI Adam	33	Candidat JAR
EZZAHI Mehdi	33	Candidat JAR
FERRU Benjamin	79	JAR
FRANCALANZA Lucas	33	Candidat JAR

NOM Prénom	District	Affectation
IRBE Rinald	40	Candidat JAR
KOSICA Maxence	33	Candidat JAR
LOUVARD LOPEZ Esteban	33	Candidat JAR
MARCAILLE Melvin	33	Candidat JAR
MARIZ Lorenzo	64	Candidat JAR
MARLIER Lucas	24	Candidat JAR
PIQUION Adrien	86	Candidat JAR
PUECH Jordan	33	JAR
ROLLIN Youenn	33	Candidat JAR
SCHRODER Arnaud	47	Candidat JAR
TALABOT Melvin	87	Candidat JAR



LIGUE DE FOOTBALL  
NOUVELLE-AQUITAINE

*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 3.4.1. du Règlement Disciplinaire.*